

1ER MARS 2023

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce que l'index ? C'est avant tout un indicateur prévu par la loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Le but de ce dispositif est d'encourager les entreprises à réduire les écarts entre les femmes et les hommes, sur des thématiques comme le recrutement, la rémunération ou encore l'évolution professionnelle.

MICHELIN Connected Fleet obtient cette année une note de 89/100 points. Cet index traduit les valeurs de MICHELIN Connected Fleet en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

LES INDICATEURS DE L'INDEX SONT LES SUIVANTS :

89/100

- Ecart de rémunération 34/40
- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité 15/15
- Ecart d'augmentations individuelles 35/35
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations 5/10

LE REFLET DE NOS VALEURS :

MICHELIN Connected Fleet considère que la diversité et l'égalité professionnelle font partie intégrante de ses valeurs. C'est pourquoi l'entreprise, notamment à travers sa politique ressources humaines s'engage à poursuivre des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Soutenir des actions en faveur de la mixité et de l'égalité dans les métiers du numérique. En 2022, MICHELIN Connected Fleet a soutenu :
 - **Social Builder**, une startup sociale parisienne qui se donne pour mission de concrétiser la mixité entre les femmes et les hommes dans les métiers du numérique.
 - **Association 42**, dont la mission est de permettre à tous les jeunes issus de milieux sociaux différents de bénéficier d'un apprentissage dans les métiers de la programmation informatique.
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Veiller à favoriser la mixité dans les recrutements.

